



Rôle du ou de la délégué(e) du CA de l'A.P.E. S. au CA de la Société canadienne de pharmacie dans les réseaux de la santé (SCPRS)

Dans le cadre de l'Alliance stratégique convenue entre l'A.P.E.S. et la Société canadienne de pharmacie dans les réseaux de la santé (SCPRS), le conseil d'administration de l'A.P.E.S. doit déléguer un administrateur ou une administratrice pour siéger au conseil d'administration (CA) de la SCPRS. Le présent document vise à préciser les attentes envers cette personne déléguée par le CA de l'A.P.E.S.

Activités et tâches attendues du ou de la délégué(e)

1. Participer aux rencontres du CA de la SCPRS et à l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres de la SCPRS, soit :
 - a. 2 rencontres de 3 jours en présence (rencontres semi-annuelles). Ces rencontres sont prévues à l'automne (fin septembre-début octobre) et au printemps (fin mars-début avril). La rencontre de l'automne se tient dans une ville différente du Canada annuellement et inclut l'AGA. La rencontre du printemps a généralement lieu à Ottawa. Les rencontres se tiennent du vendredi matin au dimanche midi ;
 - b. 2 rencontres de deux heures en mode virtuel. La première rencontre se tient en janvier et la deuxième en juin.
2. Assister à l'évènement *Pharmacy Practice Conference* (PPC). Cet évènement de formation continue est tenu au début du mois de juin. Le lieu de la conférence varie parmi les villes canadiennes. La présidente du CA de l'A.P.E.S. et la directrice générale y participent aussi lorsque possible.
3. Compléter le rapport du ou de la délégué(e) à la SCPRS au moment des rencontres semi-annuelles. Un gabarit est fourni par la SCPRS.
4. Compléter le rapport du ou de la délégué(e) pour l'A.P.E.S. une fois par année (janvier) pour présentation au CA de l'A.P.E.S. Un gabarit est fourni par l'A.P.E.S.
5. Rapporter au CA de l'A.P.E.S. les éléments et informations pertinentes venant du CA de la SCPRS lors des rencontres du CA de l'A.P.E.S.
6. Organiser annuellement une séance d'information à propos des services offerts par la SCPRS pour les étudiants et les résidents en pharmacie à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, en collaboration avec les délégué(e)s aux affaires étudiantes du CA de l'A.P.E.S.

7. Participer aux rencontres trimestrielles entre les dirigeants de l'A.P.E.S. et de la SCRPS.
8. Promouvoir l'alliance stratégique entre les deux associations et participer à toute activité organisée conjointement.

Remboursement des frais et jetons

Le ou la délégué(e) peut réclamer des jetons lors des rencontres du CA de la SCPRS ainsi que pour sa participation au PPC, tel que prévu à la Politique OP-1 de l'A.P.E.S.

Les frais de déplacement lors des rencontres semi-annuelles sont pris en charge par la SCPRS et l'A.P.E.S. selon les termes de l'Alliance stratégique.

Durée du mandat

Les membres du CA de la SCPRS sont élus pour des mandats de 3 ans. Compte tenu que les assignations des administrateurs du CA de l'A.P.E.S. sont révisées annuellement, le mandat du ou de la délégué(e) pourrait être d'une durée différente. Toutefois, un engagement d'un minimum de deux ans est souhaité.